P.P.A. « Power Purchase Agreement »

NOS SOLUTIONS / INNOVATIONS

P.P.A. : Acheter l’électricité autrement

Le P.P.A. « power purchase agreement » offre de nouvelles opportunités.

Un Power Purchase Agreement (PPA) est un accord commercial à long terme entre un producteur d’électricité renouvelable et un consommateur d’électricité. Dans le cadre d’un PPA, le producteur s’engage à fournir une quantité prédéterminée d’électricité au consommateur à un prix convenu pendant une période déterminée, généralement de 10 à 20 ans.

AVANTAGES DES PPA POUR LES CONSOMMATEURS D’ÉLECTRICITÉ :

- **Sécurité de prix :** Les PPA permettent aux consommateurs de se protéger des fluctuations du marché de l’électricité en verrouillant un prix fixe pour leur approvisionnement en électricité pendant la durée du contrat.
- **Contribution à la transition énergétique :** Les PPA favorisent le développement des énergies renouvelables en soutenant financièrement les producteurs d’énergie verte.
- **Réduction de l’empreinte carbone :** Les PPA permettent aux consommateurs d’opter pour une électricité provenant

de sources renouvelables et de réduire ainsi leur impact environnemental.

AVANTAGES DES PPA POUR LES PRODUCTEURS D'ÉNERGIE RENOUVELABLE :

- **Financement des projets :** Les PPA permettent aux producteurs d'énergie renouvelable de sécuriser des revenus à long terme, ce qui facilite le financement de leurs projets.
- **Réduction du risque de marché :** Les PPA protègent les producteurs d'énergie renouvelable des fluctuations du marché de l'électricité.
- **Développement de nouveaux projets :** Les PPA encouragent les producteurs d'énergie renouvelable à investir dans de nouveaux projets.

QUELS PPA ?

Il existe deux principaux types de PPA :

- **PPA physiques:** Dans le cadre d'un PPA physique, l'électricité est directement fournie du producteur au consommateur par un système de transmission ou de distribution dédié.
- **PPA financiers:** Dans le cadre d'un PPA financier, le produit de l'énergie vendue est transféré au consommateur, mais l'électricité elle-même est vendue sur le marché au comptant.

QUEL CHOIX POUR VOUS ?

Le choix du type de PPA dépend de divers facteurs, notamment de la taille et de l'emplacement du consommateur d'électricité, de ses besoins en énergie et de ses préférences en matière de gestion des risques.

Conclusion : Les PPA sont un outil important pour l'intégration des énergies renouvelables dans le système électrique et pour la transition vers une économie bas carbone. Ils permettent aux consommateurs de se protéger des

fluctuations du marché de l’électricité, aux producteurs d’énergie renouvelable de sécuriser des revenus réguliers à long terme et de développer de nouveaux projets ; ils contribuent à réduire l’empreinte carbone de l’économie.

Le cabinet d’avocats choisi pour la rédaction juridique de l’accord aura évidemment une expérience dans la mise en œuvre de P.P.A.